

# Affaire Air Cocaïne : les responsables de la compagnie aérienne remis en liberté

Par Le Figaro avec AFP

Publié le 21.10.2021 à 17 :18

Les responsables de la compagnie aérienne impliqués dans l'affaire Air Cocaïne ont été remis en liberté, jeudi 21 octobre, dans l'attente de l'examen de leur pourvoi par la Cour de cassation. Pierre-Marc Dreyfus, 56 ans, et Fabrice Alcaud, 48 ans, avaient été déclarés, le 8 juillet, coupables « *d'importation de stupéfiants en bande organisée* » et condamnés à six ans de prison. Une amende douanière de deux millions d'euros avait également été prononcée par la cour d'assises d'appel des Bouches-du-Rhône qui avait ainsi confirmé la condamnation prononcée en première instance.

Lors de ce second procès en appel, les deux pilotes du Falcon, à bord duquel avaient été embarquées 26 valises contenant 700 kilos de cocaïne en mars 2013 sur l'aéroport dominicain de Punta Cana, avaient, eux, été acquittés. En avril 2019, lors du premier procès, ils avaient été condamnés à six ans de prison.

À la tête de la SNTHS, une compagnie d'aviation privée lyonnaise, Pierre-Marc Dreyfus et Fabrice Alcaud ont toujours contesté avoir eu connaissance de transports de cocaïne depuis les Caraïbes et l'Amérique latine à bord de leurs appareils loués par des intermédiaires en lien avec des trafiquants.

## Sous contrôle judiciaire

Comptant sur la cassation du verdict d'appel, Pierre-Marc Dreyfus a déclaré, mercredi devant la chambre de l'instruction de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, souhaiter un troisième procès afin de faire valoir son innocence. Les deux accusés avaient déjà été remis en liberté après leur première condamnation.

**Cette décision « respecte la présomption d'innocence, un des piliers de notre État de droit », s'est félicitée l'avocate de Fabrice Alcaud, Me Céline Astolfe.** « *La confiance qui lui avait alors été accordée a été bien placée puisqu'il s'est présenté à son procès en appel. On vous demande de continuer à lui accorder votre confiance* », avaient de leur côté plaidé Me Pierre Ceccaldi et Jean-Félix Luciani, défenseurs de Pierre-Marc Dreyfus. Évoquant « *un cadre procédural particulier* » après deux condamnations, l'avocat général Yvon Calvet n'avait pas écarté une remise en liberté des deux accusés demandant à la cour d'appel de « *prendre toutes les mesures pour s'assurer de leur représentation en justice* ». Les deux hommes ont été placés sous contrôle judiciaire avec une interdiction de quitter le territoire et une obligation de pointage régulier.

Pierre-Marc Dreyfus travaille dans le haras familial près d'Aix-en-Provence. Fabrice Alcaud bénéficie d'un contrat dans une conciergerie de luxe et conserve son habilitation pour former les douaniers en anglais aéronautique. Les deux hommes ont jusqu'alors purgé quinze mois de détention. Aucune date n'est fixée pour l'examen de leur pourvoi devant la Cour de cassation.